

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_34
id. 1813

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

SIGNALISATION VERTICALE

1 - Etat d'avancement du programme pluriannuel de rénovation de la signalisation verticale

Lors de la séance relative au vote du budget primitif de 2014, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de l'étude d'un programme pluriannuel de rénovation de la signalisation verticale.

Ce plan d'un coût estimé de 600 000 €, traite essentiellement les routes départementales de troisième catégorie. Il permettra à terme le remplacement de **2 700 panneaux** de signalisation verticale directionnelle et de police.

A l'occasion de la séance dédiée à l'adoption de la décision modificative n° 1 de 2014, une autorisation de programme, d'un montant de **600 000 Euros**, a été adoptée, correspondant au plan triennal 2014, 2015, 2016. Un premier crédit de paiement, d'un montant de **100 000 Euros**, sur l'article 2152, sous fonction 621, a été ratifié au titre de l'année 2014.

Cette enveloppe a permis de **donner la priorité à la sécurité routière** de nos administrés en faisant porter, en 2014, l'effort sur la **signalisation dite de police**. Cela concernait notamment les panneaux de danger, de régime de priorité aux intersections ainsi que ceux signalant les virages, y compris les balises à chevrons.

Elle a ainsi permis de remplacer **1 223 panneaux**.

En 2015, ce plan de rénovation se poursuit avec d'une part, l'achèvement du remplacement des panneaux de police : **177 panneaux**, et par l'engagement de la première phase de changement de la **signalisation directionnelle** usagée, pour environ **600 panneaux**. Pour réaliser cette phase, un crédit de **245 130 Euros** a été ratifié au Budget Primitif de 2015, sur l'article 2152, sous-fonction 621.

A ce jour, les panneaux de signalisation directionnelle correspondant à l'équipement de 20 routes départementales ont été commandés ainsi que les 177 panneaux de police.

2 - Programme annuel de déploiement de la signalisation verticale

Lors de la séance relative au vote du budget primitif de 2015, l'Assemblée Départementale a adopté une autorisation de programme d'un montant de **120 000 Euros** correspondant au programme 2015, et un premier crédit de paiement, d'un montant de **80 000 Euros**, sur l'article 2152, sous-fonction 621, a été ratifié au titre de l'année 2015.

Ce programme annuel porte sur l'équipement des nouveaux carrefours et permet de répondre aux demandes nouvelles concernant les limitations de vitesse et les changements de régime de priorité.

Après l'adoption de ce programme au Budget Primitif, de nouveaux besoins urgents sont apparus en matière d'équipement des subdivisions départementales.

Ainsi, la nécessité d'améliorer la perception des chantiers temporaires réalisés par la collectivité s'est traduite par l'acquisition de **panneaux mobiles de chantier**, type AK5, équipés de **tri-flash**, alimentés par batterie.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de l'état d'avancement du programme pluriannuel de rénovation de la signalisation verticale ;
- Précise qu'à ce jour, les panneaux de signalisation directionnelle correspondant à l'équipement de 20 routes départementales ont été commandés ainsi que les 177 panneaux de police ;
- Adopte un complément d'autorisation de programme d'un montant de 25 000 Euros pour faire face aux dépenses imprévues de signalisation temporaire ;
- Ratifie les crédits de paiement, d'un montant de 65 000 Euros, sur l'article 2152, sous fonction 621, au titre de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC